

## LA CROISILLE-SUR-BRIANCE ■ Les voleurs condamnés

Les deux hommes d'origine géorgienne de 53 et 54 ans pris en flagrant délit de cambriolage alors qu'ils dérobaient les biens d'un domicile en l'absence des propriétaires à La Croisille-sur-Birance (voir notre édition de mercredi), ont été jugés hier en comparution immédiate. Le tribunal correctionnel de Limoges les a condamnés tous les deux à huit mois d'emprisonnement ferme avec maintien en détention. À titre de peine complémentaire, une interdiction définitive du territoire français leur a été ordonnée. ■

civile.

## Propos haineux partagés sur Twitter

Sur Twitter, sur un compte anonyme, ce quadragénaire avait partagé de nombreux commentaires haineux jusqu'à l'ouverture d'une en-

TR  
sile  
qu  
mie  
péd  
chio  
la re  
est n  
son  
d'un  
domi  
de Me  
par Ac